

## Conditions générales de vente des Éditions Icédap

### 1. Application des conditions générales de vente

ICEDAP contracte aux seules conditions ci-après. Toute clause contraire ou complémentaire mentionnée dans un document quelconque du Client est inopposable à ICEDAP quel que soit le moment où ce document serait porté à la connaissance d'ICEDAP. Le strict respect des présentes Conditions Générales de Vente par le Client est une condition impérative sans laquelle ICEDAP n'aurait pas contracté.

Les présentes conditions sont applicables exclusivement aux ventes livrées en France métropolitaine, aux DOM et dans les autres pays de la zone euro. Pour tous les autres pays, contacter ICEDAP pour connaître les modalités de règlement et de livraison.

### 2. Commandes, livraison et délai de rétractation

Toutes les commandes doivent être adressées par écrit à ICEDAP (fax, mail, courrier).

Les produits commandés sont livrés dans un délai de 2 jours ouvrés sauf autre indication de la part d'ICEDAP. En cas d'indisponibilité temporaire d'un produit, ICEDAP s'engage à en informer le Client sans délai. Les commandes pourront, à la convenance d'ICEDAP, être livrées en un ou plusieurs envois.

Les délais de livraison sont indicatifs. Un retard de livraison ne peut en aucun cas entraîner la modification, la résiliation du contrat ou un dédommagement quelconque. ICEDAP ne peut être tenue pour responsable des dommages occasionnés par le transport. Dans un tel cas, le Client devra préciser ses réserves sur le bon de livraison puis les confirmer au transporteur et à ICEDAP, dans les 48 heures de la livraison, par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

Le client non-professionnel dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la réception de sa commande pour la retourner à ICEDAP en parfait état si elle ne lui donne pas satisfaction.

### 3. Prix - Règlement

Toutes les ventes d'ICEDAP sont facturées et payables en euros. Les prix sont nets hors taxes. Par exception, les bons de commande "Petites quantités avec règlement à la commande" indiquent un prix unitaire TTC. Les factures mentionnent le prix net HT ou TTC correspondant. Des frais de port d'un montant de 15 € sont en sus si le montant total hors taxes d'une commande à livrer, en un seul point et en une seule fois, est inférieur à 200 €. Par exception, pour les bons de commande "Petites quantités avec règlement à la commande", ces frais sont de 6 € TTC si le montant total TTC de la commande est inférieur à 30 €. Toute facture est payable en totalité en un seul règlement au siège social d'ICEDAP.

Pour toute commande Web ou "Petites quantités avec règlement à la commande", le complet paiement à la commande est une condition suspensive de l'exécution de celles-ci. Pour les commandes Web, ce règlement ne peut être effectué qu'avec une carte bancaire "Bleue", "Visa" ou "Mastercard".

Pour les commandes "Petites quantités avec règlement à la commande", le règlement doit impérativement être effectué par chèque. Pour toutes les autres commandes de produits standard, le règlement doit être effectué à réception de la facture par chèque ou par virement uniquement.

### 4. Défaut ou retard de règlement

Une pénalité de 5 % par mois de retard s'appliquera après mise en demeure par LRAR de régler les sommes impayées. En outre, le non règlement à l'échéance prévue entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les créances dues échues ou à échoir,
- la suspension des commandes et/ou suspension de l'exécution des contrats en cours.

### 5. Garantie

Tout défaut de conformité par rapport aux spécifications de la commande devra être signalé par écrit, confirmé par lettre recommandée avec avis de réception à ICEDAP, dans les 7 jours de la livraison, en indiquant la nature de la non-conformité et sa cause probable.

En cas de réserves, le Client devra retourner, au siège social d'ICEDAP, les produits

argués de non-conformité avec leur emballage d'origine dans les 7 jours de la livraison initiale. Les frais de port seront remboursés au tarif indiqué sur le paquet. Seuls les produits dont ICEDAP aura pu reconnaître l'état non-conforme de son fait pourront être concernés par la garantie d'ICEDAP. Cette garantie prend la forme d'un échange standard des produits reconnus non-conformes. Aucune indemnité ou réduction de prix ou annulation de tout ou partie d'une commande n'est due ou n'est possible du fait d'une non-conformité.

### 6. Droit de reproduction et de représentation des produits

ICEDAP est titulaire de tous les droits d'exploitation, reproduction et représentation sur tous ses produits et tout ou partie de ses produits et en particulier : leur contenu, leur présentation graphique et leur identité visuelle. En conséquence, l'acquisition matérielle de ceux-ci ne transfère aucun droit quelconque au Client hormis le droit d'utiliser les produits tels que livrés par ICEDAP et conformément à leur destination et, le cas échéant, aux mentions de la commande.

Toute reproduction ou représentation est strictement limitée aux seuls produits, supports et quantités convenus par écrit avec ICEDAP et pour lesquels les droits ont été payés. Le non-respect de ces dispositions constitue une contrefaçon de ses droits de propriété qu'ICEDAP se réserve le droit de faire sanctionner.

### 7. Droit d'usage

ICEDAP consent, après complet paiement du prix de ses produits, un droit d'usage personnel, non exclusif, intransmissible et incessible en tout ou partie conforme à l'utilisation habituelle d'une documentation personnelle, intransmissible, confidentielle, non-divulgable par reproduction ou représentation, en tout ou partie. L'information figurant dans les produits d'ICEDAP est objective et s'applique dans des conditions précises définies par la Législation. Elle constitue un exposé facilement lisible condensé et résumé, de dispositions plus larges et complexes auxquelles le Client doit se référer nécessairement et autant que de besoin pour exercer son jugement, délivrer ses analyses et conseils auxquels ces informations ne se substituent pas. Aucune responsabilité d'ICEDAP ne peut jamais être recherchée à ce titre. Pour les produits installés sur les réseaux intranets des clients :

Lorsque le périmètre d'utilisation est défini dans la commande, que l'usage est convenu pour une durée précise et que ledit effectif augmente de plus de cent collaborateurs au cours de cette durée, alors le Client s'engage à informer ICEDAP, dans le trimestre de la modification de son effectif, afin que celle-ci puisse facturer le différentiel. La révision est calculée comme suit : (prix unitaire de base fixé pour 1 poste dans le contrat de base x effectif supplémentaire) x 0,60 = complément de prix facturé.

A défaut de transmission du nouvel effectif dans le délai convenu ou d'un chiffre erroné, ICEDAP facturera l'effectif supplémentaire sur la base d'une appréciation contradictoire de l'effectif. À défaut d'accord, ICEDAP facturera l'effectif supplémentaire sur la base des informations figurant dans les éléments de communication externe du client.

### 8. Mise à jour

Les produits d'ICEDAP sont réalisés avec le maximum de précautions et d'attention. Ils sont, autant que les éléments disponibles lors de leur impression initiale le permettent, à jour quant aux éléments mentionnés sur ces produits. Les produits d'information (Fiches Point Eclair et Basic Job) sont annuels et ne font pas l'objet de l'envoi d'une mise à jour. Chaque année une nouvelle édition de ces produits intègre les dernières mises à jour.

Les bases documentaires (Univers Finance et Univers Formateur et CELIS) pour lesquelles une mise à jour est prévue le sont selon les besoins d'actualisation définis par ICEDAP.

La responsabilité d'ICEDAP ne pourra jamais être recherchée du fait de l'absence ou d'un délai de mise à jour d'un produit.

### 9. Attribution de compétence

Tout litige entre les parties sera de la compétence exclusive des Tribunaux d'Angers (France).

## Conditions particulières d'abonnement des Éditions Icédap

### 1. Application des conditions particulières d'abonnement

Les présentes complètent les conditions générales de vente en ce qu'elles définissent les conditions d'exercice des droits de souscription, d'accès, de consultation, d'utilisation et de résiliation de la base documentaire CELIS et des modules de formation en ligne, consentis par ICEDAP à l'Abonné. Ces droits sont non exclusifs, personnels, intransmissibles, à usage professionnel ou privé et interne, consentis à titre individuel ou en mode multi-utilisateurs (c'est-à-dire au profit des seules personnes physiques salariées de l'Abonné ou travaillant pour son compte et sous sa responsabilité au sein de son entreprise identifiée par le n° SIRET mentionné lors de la souscription de l'abonnement). Il appartient à l'Abonné de vérifier que son matériel informatique lui permet l'accès, la consultation, l'utilisation de la base CELIS et des modules de formation en ligne. L'abonnement ne comprend pas la configuration de l'accès ni des postes individuels des utilisateurs qui est à la charge et sous responsabilité de l'Abonné.

### 2. Durée

Le contrat d'abonnement est conclu dès lors que l'Abonné a complété ses coordonnées et apposé sa signature sur la commande. Cette signature est manuscrite pour une souscription "papier" ou constituée par la validation définitive de la commande par l'Abonné pour une souscription "électronique". Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable.

La durée commence à courir à compter du jour de la délivrance par ICEDAP des codes d'accès (login et mot de passe) à l'Abonné. L'abonnement à la base CELIS est renouvelé par tacite reconduction, par période annuelle, à compter de la date anniversaire d'effet, sauf dénonciation par une partie au moins un mois avant la date d'échéance de la période en cours, par LRAR adressée à l'autre partie. L'abonnement aux modules de formation en ligne prend fin au 31/12 de chaque année et bénéficie des mêmes dispositions de résiliation que la base CELIS.

### 3. Accès à la base

La réception du paiement déclenche l'envoi par e-mail, dans un délai maximum de 10 jours, des codes d'accès (login et mot de passe). Le droit d'accès et de consultation est alors ouvert à l'Abonné. Ces codes sont strictement personnels et confidentiels et ne peuvent être divulgués à quiconque par l'Abonné hormis aux utilisateurs en cas de souscription d'un accès simultané multiple. Le droit d'accès est consenti sans limitation de durée pendant l'abonnement à la base CELIS ou aux modules de formation en ligne, dans la limite du nombre d'accès souscrits. L'accès est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sous réserve des temps d'interruption requis pour la maintenance et les mises à jour et, sauf en cas de force majeure, ce qui inclut : les interruptions du fonctionnement du réseau Internet par les prestataires, hébergeurs ou fournisseurs d'accès d'ICEDAP et dont elle n'est pas responsable.

### 4. Conditions d'usage

Le droit d'accès permet à l'Abonné de consulter et d'imprimer des copies papier d'informations ou de les stocker dans la mémoire de l'ordinateur pour lequel il a souscrit un accès. La reproduction et le stockage sont consentis dans la limite de ses besoins et pour un

usage personnel et interne. L'Abonné ne peut en aucun cas, pour tout ou partie de la base, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et auprès de qui que ce soit : reproduire la version numérique des informations, reconstituer la base de données CELIS ou des modules de formation en ligne, la mettre en réseau ou la diffuser ; la commercialiser, l'altérer, la modifier, la déplacer, retirer ou remplacer le contenu des informations, le nom de CELIS ou d'ICEDAP ou de toute information sur les droits des tiers. L'information figurant dans la base CELIS ou dans les modules de formation en ligne est un condensé des dispositions plus larges et complexes auxquelles l'Abonné doit se référer autant que de besoin pour exercer son jugement, délivrer ses analyses et conseils auxquels ces informations ne se substituent pas.

L'Abonné est seul responsable de l'usage et l'interprétation qu'il donne à toute information de la base CELIS ou des modules de formation en ligne ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet et à ses seuls risques et périls. La responsabilité d'ICEDAP ne peut jamais être recherchée à ce titre.

### 5. Prix

L'abonnement est au prix en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement ou de son renouvellement. Il est payable en totalité pour l'année et à l'avance. Le paiement peut être effectué par paiement sécurisé par carte bancaire sur le site d'ICEDAP ou par chèque signé et adressé à ICEDAP. A défaut de paiement dans les 15 jours de la souscription de l'abonnement, ce dernier est réputé caduque. A défaut de paiement du renouvellement au plus tard à la date d'échéance, l'abonnement sera considéré comme résilié. En cas de non paiement, l'accès ne sera pas ouvert ou sera suspendu jusqu'au complet paiement de l'abonnement sans que son prix puisse être diminué de la période non utilisée. L'Abonné est informé que l'abonnement n'inclut aucun autre coût que celui de l'accès à la base CELIS ou aux modules de formation en ligne. Tous les coûts de communication, accès Internet et autres restent à la seule charge de l'Abonné.

### 6. Evolution de la base

CELIS est régulièrement mise à jour selon les besoins d'actualisation définis par ICEDAP et peut, pour cela, être modifiée dans son contenu et dans sa présentation sans modification des conditions de l'abonnement en cours. L'Abonné déclare accepter les aléas inhérents à un service en ligne en matière de temps de connexion, de chargement, de réponse, de navigation, de recherche, d'affichage et de mise à jour en particulier. ICEDAP ne pourra jamais être tenue pour responsable des dommages causés par l'usage de la base et de son contenu ou par son indisponibilité du fait de cas de force majeure ou des interruptions précisées ci-avant hors de toute faute d'ICEDAP.

### 7. Litige

En cas de contestation sur l'utilisation de l'accès, les parties conviennent que les enregistrements effectués par les équipements d'ICEDAP ou de ses mandataires, en particulier l'usage des codes et mots de passe, vaudront preuve entre les parties. Le contrat est régi par la loi française.